



FICHE A4 — LES SYMBOLES DE L'ÉTAT

Nom, drapeau, armoiries, hymne, devise et dates nationales

L'ESSENTIEL

Trois éléments ont changé depuis 2023 et rendent périmés la plupart des manuels en circulation : la **devise**, devenue « La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons » le **29 octobre 2024** ; les **armoiries**, modifiées le **30 décembre 2024** pour y intégrer cette devise ; et le **statut des langues**, les langues nationales étant devenues langues officielles en **décembre 2023**.

La date pivot de l'identité nationale reste le **4 août 1984** : ce jour-là, la Haute-Volta devient le Burkina Faso et adopte son drapeau actuel. L'hymne, lui, avait été adopté deux jours plus tôt, le **2 août 1984**.

01. L'IDENTITÉ DE L'ÉTAT

Le nom **Burkina Faso** a été adopté le **4 août 1984**, à l'occasion du premier anniversaire de la Révolution, en remplacement de **Haute-Volta**. Il se traduit par « **la patrie des hommes intègres** » et résulte d'une composition en trois langues nationales : *Burkina*, qui signifie « intègre, digne, honnête » en **mooré** ; *Faso*, « la patrie, la maison du père » en **dioula**.

Le gentilé **Burkinabè** emprunte au **fulfuldé** le suffixe **-bè**, qui désigne les habitants. Il est **invariable** en genre et en nombre : on écrit *un Burkinabè, une Burkinabè, des Burkinabè* — jamais « burkinabés » ni « burkinabaise ». C'est une faute très fréquente, et facilement sanctionnée à l'écrit.

Ouagadougou est la capitale politique et administrative ; **Bobo-Dioulasso** est considérée comme la capitale économique. Depuis la réorganisation du 2 juillet 2025, le pays compte **17 régions, 47 provinces et 351 communes**.

Le **statut des langues a changé**. La révision constitutionnelle adoptée fin **décembre 2023** a érigé les **langues nationales** en langues officielles. Le **français**, qui détenait ce statut, et l'**anglais** sont désormais des **langues de travail**. Dire aujourd'hui que « le français est la langue officielle du Burkina Faso » est une erreur.

02. LE DRAPEAU NATIONAL

Adopté le **4 août 1984**, le drapeau se compose de **deux bandes horizontales d'égale largeur** — **rouge** en haut, **verte** en bas — chargées en leur centre d'une **étoile jaune à cinq branches**.

Élément	Signification
Le rouge	La lutte révolutionnaire et le sang versé par les martyrs de la libération.
Le vert	L'espérance et l'abondance : les richesses agricoles et forestières du pays.
L'étoile jaune	La lumière qui guide la révolution ; elle évoque aussi les richesses du sous-sol.

Les deux couleurs rouge et vert, associées au jaune, inscrivent le drapeau dans les couleurs panafricaines. Le drapeau précédent, celui de la Haute-Volta, portait trois bandes horizontales noire, blanche et rouge, rappelant les trois Volta.



03. LES ARMOIRIES

Modifiées le 30 décembre 2024 : la description officielle a dû être reprise pour intégrer la nouvelle devise.

Les armoiries actuelles résultent de la **loi n° 020/97/II/AN du 1er août 1997**, modifiée par la loi adoptée le **30 décembre 2024** par l'Assemblée législative. La modification était rendue nécessaire par la révision constitutionnelle d'octobre 2024, qui avait changé la devise : celle-ci figurant dans la description légale des armoiries, il fallait mettre les deux textes en cohérence.

- **L'écu central** reprend les couleurs et la composition du **drapeau national**.
- **Le ruban supérieur** porte le nom officiel du pays : **BURKINA FASO**.
- **Le ruban inférieur** porte la devise : « **La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons** ».
- **Deux étalons blancs** dressés soutiennent l'écu de part et d'autre. Le cheval renvoie aux guerriers mossi et à la légende de la princesse Yennenga, mère d'Ouédraogo, fondateur du royaume mossi. C'est aussi l'emblème sportif du pays — les **Étalons**.
- **Un livre ouvert** figure à la base : il symbolise l'**éducation** et la connaissance.
- **Deux épis de mil** croisés évoquent l'agriculture, activité de la grande majorité de la population.

04. L'HYMNE NATIONAL

L'hymne national s'intitule « **Le Ditanyè** », que l'on orthographie aussi *Di-Taa-Niyè*, et qu'on appelle également « **l'Hymne de la Victoire** ». Les paroles et la musique sont attribuées au capitaine **Thomas Sankara**, lui-même musicien.

Il a été adopté par l'**ordonnance n° 84-043 bis/CNR/PRES du 2 août 1984**, soit deux jours avant le changement de nom du pays. Il a remplacé l'*Hymne national voltaïque*.

Son dernier refrain contient la formule « **La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons** » : c'est de l'hymne que la devise nationale actuelle est directement tirée. Ce lien entre l'hymne et la devise est une question classique.

05. LA DEVISE NATIONALE

Le changement le plus souvent ignoré des candidats : la devise a changé le 29 octobre 2024.

Période	Devise
1984 – 1991	« La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons » (période révolutionnaire)
1991 – 29 octobre 2024	« Unité – Progrès – Justice », consacrée par la révision constitutionnelle du 27 janvier 1997
Depuis le 29 octobre 2024	« La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons », rétablie par l'Assemblée législative (nouvel article 34 de la Constitution)

Il s'agit donc d'un **retour** à la devise de la période révolutionnaire, et non d'une création. Les documents administratifs émis depuis cette date la portent en en-tête, sous la mention « **BURKINA FASO** » — vous pouvez le vérifier sur tout acte officiel récent.

06. LES DATES NATIONALES

Date	Événement commémoré
3 janvier 1966	Soulèvement populaire qui renverse le président Maurice Yaméogo.
8 mars	Journée internationale de la femme, largement célébrée au Burkina Faso.
1er mai	Fête du travail.
4 août 1983	Révolution d'août : le capitaine Thomas Sankara accède au pouvoir.
4 août 1984	La Haute-Volta devient le Burkina Faso ; adoption du drapeau actuel.
5 août 1960	Proclamation de l' indépendance de la République de Haute-Volta.



Date	Événement commémoré
15 octobre 1987	Rectification : assassinat de Thomas Sankara ; Blaise Compaoré prend le pouvoir.
30-31 octobre 2014	Insurrection populaire mettant fin à vingt-sept ans de pouvoir de Blaise Compaoré.
11 décembre 1958	Proclamation de la République de Haute-Volta : c'est la fête nationale , célébrée chaque année dans une région différente.

07. LES ORDRES NATIONAUX ET DÉCORATIONS

L'**Ordre de l'Étalon** est le plus élevé des ordres nationaux burkinabè. L'**Ordre du Mérite** le suit dans la hiérarchie et comporte des agrafes correspondant aux différents secteurs d'activité — mérite de la santé, de l'éducation, des arts et lettres, du développement rural, entre autres.

Chaque ordre comprend, du grade le plus bas au plus élevé : **Chevalier**, **Officier**, **Commandeur**, **Grand Officier** et **Grand-Croix**. Les distinctions sont généralement conférées à l'occasion de la fête nationale du 11 décembre et du 5 août.

Les titulaires font figurer leur distinction sous leur signature dans les actes officiels, sous la forme « *Chevalier de l'Ordre du Mérite* » ou « *Officier de l'Ordre de l'Étalon* ». C'est un usage que vous rencontrerez sur tout document administratif signé par un responsable décoré.

PIÈGES À ÉVITER

- « **Burkinabè** » est **invariable** : pas de *s* au pluriel, pas de forme féminine distincte. L'orthographe avec accent grave est celle retenue par l'usage officiel.
- Le drapeau a été adopté le **4 août 1984**, et non le 5 août 1960 : cette dernière date est celle de l'**indépendance**, sous le drapeau voltaïque.
- L'hymne date du **2 août 1984** et le nom du pays du **4 août 1984** : deux jours d'écart, souvent confondus.
- La devise actuelle est « **La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons** » depuis le 29 octobre 2024. Répondre « Unité – Progrès – Justice » est désormais faux.
- Le **français n'est plus langue officielle** depuis décembre 2023 : il est, avec l'anglais, **langue de travail**. Les langues nationales sont les langues officielles.
- La **fête nationale est le 11 décembre**, anniversaire de la proclamation de la République en 1958 — et non le 5 août, date de l'indépendance.

À RETENIR

- **Burkina Faso** = *Burkina* (mooré : intègre) + *Faso* (dioula : patrie) ; gentilé *Burkinabè* (fulfuldé), invariable.
- **Le drapeau** : rouge (la lutte), vert (l'espérance et l'abondance), étoile jaune (la lumière de la révolution).
- **Mnémotechnique des dates d'août** — « 2-4-4-5 » : hymne le 2 août 1984, Révolution le 4 août 1983, nom du pays le 4 août 1984, indépendance le 5 août 1960.
- **Les armoiries** : deux étalons, un livre ouvert, deux épis de mil, deux rubans (nom en haut, devise en bas).
- **Les trois changements récents** : langues officielles (décembre 2023), devise (29 octobre 2024), armoiries (30 décembre 2024).

SOURCES ET MISE À JOUR

Fiche arrêtée au **12 octobre 2026**. Les symboles de l'État ont connu trois modifications législatives entre décembre 2023 et décembre 2024 : vérifier qu'aucune nouvelle révision n'est intervenue avant chaque session.

Sources : *Constitution et ses révisions* ; loi n° 020/97/II/AN du 1er août 1997 sur les armoiries, modifiée le 30 décembre 2024 ; ordonnance n° 84-043 bis/CNR/PRES du 2 août 1984 portant hymne national ; Présidence du Faso ; AIB ; leFaso.net.

